

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 24 janvier 2022 à 19h15, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier par intérim, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

En vertu de la résolution numéro 2022-01-02 adoptée le 10 janvier 2022, la séance extraordinaire du conseil est tenue à huis clos.

Tous les membres du conseil et personnels administratifs sont liés à partir de leurs résidences via leurs ordinateurs portables en mode direct.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-22**

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 19h15

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
3. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement :  
Règlement No 584 – Règlement pour déterminer les  
taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022  
et pour fixer les conditions de perception.**
4. **Période de questions du public\***
5. **Levée de la séance**

\*Étant donné la séance extraordinaire décrétée à huis clos, les citoyens voulant déposer des questions concernant l'avis de motion et dépôt du projet de Règlement No 584, il est possible de le faire **avant 18h30 le 24 janvier 2022** à l'adresse de courriel suivante :

[dg@cleveland.ca](mailto:dg@cleveland.ca)

Seuls les sujets suivants pourront être discutés lors de la séance extraordinaire, y compris lors de la période de questions.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-23**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 584 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception.

---

Monsieur Francis Malenfant, conseiller

**DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 584 intitulé : *Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception* sera adopté.

**Le projet de règlement No 584 – Règlement pour déterminer les taux de taxes, les tarifs pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception est déposé.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

*Les questions ne peuvent porter qu'exclusivement sur l'avis de motion et dépôt du projet de règlement No 584.*

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 18h30 le 24 janvier 2022.

Aucune question reçue.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-01-24**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 19h17.

**DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du Code municipal.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

**APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 25e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-deux.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier par intérim